



= vols dans mon entreprise

Par **lilie21**, le **27/06/2011** à **21:41**

Bonjour, rn cela fait quelques mois que je vols quelques produits a mon entreprise
rnNous n'avons pas les payes a temps , plus de lumiere dans les toilettes depuis quelques
mois etc ... rnrnJe viens de demissionner pour un autre poste avec plus d'heures ... et ma
responsable a fait part de mes faits a une collegue en disant qu elle ne me donnerais pas mon
preavis de departs ni mes dut ... elle dit qu elle ma vu voler dans la caisse ce qui est
totalement faux ... je prenais simplement quelques produits de temps en temps ... Je risque
quoi vu que je ne suis plus de l'entreprise et qu elle met les faits apres ma demission

Par **Cornil**, le **29/06/2011** à **15:07**

Bonjour lilie rnVu que tu as déjà donné ta démission, tout ce peut faire l'employeur c'est
ininterrompre ton préavis avant terme pour motif de faute grave , mais bien entendu pas de
refuser de te le payer alors que tu aurais travaillé.rnPeut-être même que cela t'arrangerait de
ne pas faire intégralement ton préavis...rnBon courage et bonne chance.rnPs: pour autant je
ne cautionne évidemment pas tes menus larçons.